

CHARTRE DES ETUDIANTS ET STAGIAIRES

Soucieuse de favoriser un vivre ensemble serein et de garantir de bonnes conditions d'étude et de travail, Aix-Marseille Université (amU) s'est dotée de la présente charte, destinée à être lue et signée par les étudiants et stagiaires, ci-après dénommés "usagers", au moment de leur inscription.

En signant la présente charte lors de son inscription, l'utilisateur atteste avoir pris connaissance des règles qui y sont mentionnées, de ses droits et de ses devoirs, s'engage à les respecter et à s'y conformer.

I. RAPPEL DES DISPOSITIONS EXISTANTES

Le fonctionnement d'amU est assuré grâce à plusieurs textes ayant une valeur normative, portés à la connaissance des usagers au moment de l'inscription. Il s'agit notamment du règlement intérieur de l'Université et de la charte des examens, de la charte du doctorat, de la charte relative à la lutte contre le plagiat, des règlements intérieurs du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) et des conditions générales d'utilisation de la plateforme pédagogique AMeTICE.

- ⇒ En ce qui concerne le règlement intérieur d'amU, l'attention des usagers est en particulier attirée sur le Titre 1er (« Des libertés »), Titre 2e (« De l'ordre public ») et Titre 3e (« De la formation »).
[Règlement Intérieur](#)
- ⇒ L'utilisateur doit prendre connaissance, par la lecture de la **charte des examens**, de ses droits et obligations avant, durant et après les épreuves d'évaluation des connaissances et des compétences. La charte des examens régit en particulier les délais de convocation des usagers et l'affichage des résultats et précise le dispositif de lutte contre la fraude.
[Charte des examens](#)
- ⇒ La **charte du doctorat**, rédigée sous l'égide du Collège doctoral d'amU et validée par la Commission de la recherche et par le Conseil d'administration, détermine les principes de la formation doctorale. Au moment de son inscription en thèse, l'utilisateur signe cette charte, qui est contresignée par le directeur de thèse, le responsable de l'unité de recherche et le directeur de l'école doctorale. La charte du doctorat détaille notamment les modalités d'inscription en thèse, organise le déroulement et la soutenance de la thèse.
[Charte du doctorat](#)
- ⇒ La **charte relative à la lutte contre le plagiat** d'amU s'inscrit dans la volonté de l'Université de respecter l'intégrité scientifique, définit le plagiat, et rappelle les possibles sanctions de faits de plagiat. L'utilisateur signataire de la charte s'engage à ne pas commettre de plagiat dans ses travaux, de toute nature (mémoire, thèse, rapport de recherche, devoir quelconque...)
[charte relative à la lutte contre le plagiat AMU](#)

- ⇒ Le fonctionnement du FSDIE de l'Université d'Aix-Marseille repose sur deux règlements intérieurs. Le premier organise le FSDIE Social, lequel a pour objet de soutenir des projets individuels de formation portés par des usagers régulièrement inscrits à amU mais qui présentent une situation sociale pouvant perturber ledit projet. Le second organise le FSDIE Projets qui a pour objet de contribuer au financement de projets étudiants sur et hors campus.

[FSDIE](#)

- ⇒ Conformément aux **conditions générales d'utilisation (CGU) d'AMeTICE**, l'utilisateur d'amU, utilisateur d'AMeTICE est informé du fait que les ressources pédagogiques se trouvant sur cette plateforme constituent des créations intellectuelles des enseignants-chercheurs protégées par le Code de la propriété intellectuelle. L'utilisateur s'engage, en se connectant à AMeTICE, à ne faire qu'un usage privé de la ressource pédagogique mise à sa disposition par amU. L'utilisateur d'amU, utilisateur d'AMeTICE, est informé du fait que diffuser et/ou commercialiser la ressource pédagogique, sans l'accord de l'enseignant créateur de ladite ressource, l'expose à des poursuites disciplinaires au sein d'amU et que ce comportement peut constituer un délit de contrefaçon.

II. ENGAGEMENT DE L'USAGER SIGNATAIRE

Il est attendu de tout usager d'amU un comportement responsable afin de faciliter l'expression du civisme et d'un vivre ensemble harmonieux grâce à ce savoir-être. Les usagers doivent adopter un comportement respectueux des autres personnes (usagers, enseignants, personnels administratifs) ainsi que des locaux et matériels mis à leur disposition.

[Bien vivre ensemble/lutte contre les incivilités](#)

Lutte contre le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et le bizutage

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à ne pas commettre de faits de harcèlement, de toute nature que ce soit (moral, sexuel...) à l'égard de quiconque (autre usager, enseignant, personnel administratif...). L'utilisateur est informé que les articles 19-5 (délit de bizutage) et 19-6 (harcèlement) du règlement intérieur d'amU mentionnent expressément les faits susceptibles de donner lieu à des poursuites disciplinaires devant la section disciplinaire de l'Université et/ou pénales. L'utilisateur est informé de la mise en place, au sein d'amU, d'un dispositif de lutte contre le harcèlement sexuel, et contre les violences sexistes et homophobes, comportant notamment une adresse électronique (respect-egalite@univ-amu.fr) et un numéro de téléphone unique (04.13.55.05.50)

Il est rappelé que tout fait de harcèlement ou de bizutage peut donner lieu à deux types de poursuites :

- devant les instances disciplinaires de l'Université, lesquelles peuvent prononcer les peines prévues par le Code de l'éducation (de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur),
- devant le juge pénal car ces comportements constituent des délits. Les tribunaux correctionnels peuvent quant à eux prononcer les peines prévues par le Code pénal.

Lutte contre le plagiat

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à respecter les politiques d'intégrité scientifique et de respect de la propriété intellectuelle promues et défendues par l'amU. Le plagiat est un comportement qui consiste à reproduire tout ou partie d'un texte, toute production, ou toute idée originale d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité. Ainsi, toute utilisation des idées d'autrui, sans citer ses sources, que ce soit notamment dans une thèse, un article, un mémoire, un rapport de recherche, peut donner lieu à deux types de poursuites :

- devant les instances disciplinaires de l'Université, lesquelles peuvent prononcer les peines prévues par le Code de l'éducation (de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur),
- devant le juge pénal car ces comportements constituent des délits. Les tribunaux correctionnels peuvent quant à eux prononcer les peines prévues par le Code pénal.

Utilisation des outils d'intelligence artificielle

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à ne pas utiliser d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre), lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation à moins que cette utilisation ne soit expressément autorisée.

Faux et usage de faux

Toute confection et/ou utilisation par un usager d'un faux document (notamment un faux diplôme ou un faux certificat médical) peut constituer non seulement un fait portant atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'Université mais également un délit pénal. Il en résulte que tout fait de faux et/ou d'usage de faux peut donner lieu à deux types de poursuites :

- devant les instances disciplinaires de l'Université, lesquelles peuvent prononcer les peines prévues par le Code de l'éducation (de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur),
- devant le juge pénal car ces comportements constituent des délits. Les tribunaux correctionnels peuvent quant à eux prononcer les peines prévues par le Code pénal.

Bien-être à l'Université (sport, culture, santé...)

En signant la présente charte, l'utilisateur est informé de l'existence au sein d'amU, de dispositifs visant à favoriser la pratique du sport, l'accès à la culture, ainsi qu'à des dispositifs de santé (médecine universitaire, BVE-MH, RSE).

[Mosaïque des services et activités](#)

[Médecine préventive](#)

[Régime Spécial d'Etudes RSE](#)

Médiateur

L'utilisateur signataire de la présente charte est informé de l'existence à amU d'un médiateur qui reçoit les réclamations concernant le fonctionnement de l'Université dans ses relations avec les usagers et ses personnels.

Confidentialité des données de la recherche en cas d'accès aux espaces de recherche :

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à respecter la confidentialité des informations, des données, des résultats de recherche ou toute autre propriété intellectuelle de l'espace de recherche. Il ne doit en aucun cas les divulguer ou les utiliser sans une autorisation préalable écrite par la direction de l'unité de recherche.

III. VALEURS DU SERVICE PUBLIC

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à respecter les valeurs promues et garanties par amU, en tant qu'établissement public d'enseignement supérieur, telles que notamment la laïcité (art. L.141-1 C.éduc.), l'égalité entre les genres ou encore l'égalité devant le service public.